



Taxe fonciere quand vais je la recevoir

Par **Nounette02**, le 11/09/2017 à 07:25

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en mars 2017, nous avons réglé le prorata de la taxe foncière au vendeur. Par contre actuellement je n'ai pas reçu l'avis de la taxe foncière. Pensez-vous que c'est l'ancien propriétaire qui va la recevoir et lui régler moi-même ou alors vais-je la recevoir ? J'ai regardé sur mon compte des impôts, il n'y a pas de trace de taxe foncière. Peut-être faut-il du temps pour quelle soit enregistrée ?

Merci à vous pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le 11/09/2017 à 07:36

Bonjour,

Il faut effectivement du temps aux différents services administratifs pour mettre leurs dossiers à jour. Voyez votre notaire qui vous dira quelle attitude adopter ou allez directement à votre centre des impôts qui vous expliquera la marche à suivre.

Par **janus2fr**, le 13/09/2017 à 07:31

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre les réponses précédentes...

Vous avez acheté en mars 2017 et avez réglé le prorata de taxe foncière de cette fin d'année au vendeur. C'est donc que vous avez bien compris que c'est lui qui va recevoir et payer la taxe foncière 2017.

Vous ne voudriez pas avoir payé le prorata de taxe foncière de mars à décembre 2017 au vendeur et en plus payer toute l'année 2017 à l'état tout de même ?

Pour plus de détails, voyez ce dossier : <http://www.pap.fr/conseils/achat-vente/signer-un-compromis-de-vente/a1780/taxe-fonciere-et-taxe-d-habitation-qui-paie-quoi>